



MUNDIPHARMA

FICHE DE FONCTION

Visiteur Médical

Hiérarchie :

Le Visiteur Médical travaille sous la responsabilité du Directeur Régional, ou de toute personne désignée par lui ou par la Direction Générale, qui est habilitée à lui donner toutes instructions, écrites ou verbales.

Missions :

Le Visiteur Médical assure l'information médicale auprès des professionnels de santé et entretient une relation professionnelle avec ceux-ci pour promouvoir les produits et leur bon usage dans le respect de l'éthique.

L'ensemble des activités et des compétences sont mises en œuvre dans le cadre de la réglementation pharmaceutique, des obligations légales et de la charte de la visite médicale et dans le respect la stratégie de l'entreprise.

Le Visiteur Médical est titulaire du diplôme de la Visite Médicale (ou de son équivalence).

Activités principales :

- Réalisation d'entretiens d'information, de promotion et de conseil auprès des professionnels de santé
- Réponse à leurs questions sur un ou plusieurs produits et services (caractéristiques, contre indications, avantages différentiels)
- Développement de relations professionnelles avec les différents professionnels de santé sur un secteur
- Gestion des visites dans le cadre d'un plan d'action et d'un travail en équipe
 - Respect de la couverture et de la fréquence de visite définie par la hiérarchie
 - Préparation des visites avec définition d'un objectif, suivi des visites
 - Coordination avec son homologue Délégué Hospitalier
- Recueil, analyse et transmission des demandes et des informations aux services concernés (pharmacovigilance, hiérarchie...) et suivi des études pharmaco-



épidémiologiques, de pharmacovigilance ou des enquêtes observationnelles auprès du corps médical à l'exclusion du recrutement des médecins.

- Organisation et animation d'actions de communication professionnelle (réunions professionnelles, formation médicale continue, universitaire, congrès...) dans le respect de l'article L4113.6 du code de la santé publique et de sa mise en application dans l'entreprise
- Recueil et traitement d'informations sur les produits, à partir de la documentation et des sessions de formation, pour préparer les visites et les actions de communication.
- Rédaction de rapports d'activité journalier
- Recueil et saisie d'informations nécessaires à la publication des avantages et conventions (Transparence des liens – Décret n°2013-414 article R1453-4)
- Veille concurrentielle et remontée des informations auprès de sa hiérarchie
- Proposition et/ou élaboration d'un plan d'action sectoriel à partir des objectifs nationaux et régionaux
- Analyse des résultats et mise en place des actions correctives et de développement
- Participe à l'obtention de référencements produits dans les hôpitaux dont la Direction décide unilatéralement de lui confier la charge temporairement ou définitivement

Cette description prend en compte les principales responsabilités du Visiteur Médical, elle n'est pas limitative et peut être amenée à évoluer.